



Paris, le 25 janvier 2023

Accord en CMP sur la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables : un signal politique à confirmer par le Parlement

La Commission mixte paritaire (CMP) qui regroupe députés et sénateurs est parvenue hier à un accord sur le projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables (ENR). Le texte sera présenté prochainement à l'Assemblée nationale et au Sénat pour une adoption finale.

Sans se prononcer sur le fond, dans l'attente d'une analyse détaillée du texte, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) salue l'avancée politique que constitue l'accord trouvé hier sur un texte de loi qui, pour la première fois, est dédié exclusivement aux ENR. Cet accord témoigne de la volonté des parlementaires d'accélérer le développement de ces énergies en France, et acte donc la nécessité de rattraper le retard que notre pays affiche toujours en la matière. Le SER appelle désormais à ce que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible par l'Assemblée nationale et le Sénat.

En effet, la volonté politique qui s'est exprimée à travers cet accord doit désormais irriguer les débats des prochains mois et se traduire par des objectifs massifs de déploiement des différentes filières ENR dans le cadre de la future loi de programmation énergie-climat.

Il faut pour cela revenir sur certaines idées reçues qui ont émergé au cours des débats parlementaires, et qui ont fait perdre de vue le caractère absolument incontournable de ces énergies, tout en entendant les crispations qui en sont à l'origine. C'est pourquoi le SER, aux côtés du gouvernement, renforcera son effort de pédagogie vis-à-vis de nos concitoyens. Et il mobilisera son réseau de représentants régionaux pour renforcer le dialogue avec les élus locaux et faciliter la planification territoriale des énergies renouvelables.

Le SER rappelle enfin qu'au-delà de la loi, l'accélération souhaitée ne peut faire l'économie d'un renforcement des moyens humains de l'État sur le terrain pour accompagner la montée en puissance des différentes filières et débloquer les nombreux projets en attente, dans le cadre d'une instruction politique très claire donnée aux services déconcentrés.

« Les énergies renouvelables sont incontournables pour répondre aux défis auxquels la France doit faire face d'ici 2035 : renforcer notre sécurité d'approvisionnement, notre compétitivité et notre résilience climatique en remplaçant les énergies fossiles que nous continuons d'importer chaque jour. Ce projet de loi est une première étape importante, mais ça n'est qu'une étape. Les choix stratégiques de la nation en matière d'énergie seront définis dans la prochaine loi de programmation énergie-climat dont la préparation s'engage dès à présent. Elle doit être l'occasion d'un débat, que nous espérons le plus objectif possible, sur notre mix énergétique et sur les objectifs de développement des filières renouvelables. N'oublions pas que ces filières industrielles ont été placées au cœur du projet d'industrie verte porté par le gouvernement car elles contribuent à la décarbonation de l'ensemble de notre appareil industriel » déclare Jules NYSSSEN, Président du SER.

Contact presse :

Quitterie VINCENT
quitterie.vincent@enr.fr
06 33 31 03 73

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables

